Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610124-DE

2026/10/124

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 3 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (21) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
Mme	MACÉ	Marine

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Monsieur CHARRAUD Michel a donné pouvoir à Monsieur Didier ROYER
Madame JEANNE Aline a donné pouvoir à Madame KAZUMBA Lelu
Monsieur CARRIQUE Ludovic
Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Monsieur JAGU Thomas
Monsieur PASQUET Martin
Monsieur FEUILLET Jean-Claude a donné pouvoir à Madame PIGEON Véronique

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Madame Valérie GEORGEAULT

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610124-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.10.124

15 – Etude de faisabilité architecturale et fonctionnelle de la boulangerie de Vendel : demande de subvention dans le cadre du programme « petites villes de demain »

Vu la délibération 2021.3.18 du 25 mars 2021 relative à la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain.

Rives-du-Couesnon est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » 2021-2026.

Développer l'attractivité en soutenant les activités commerciales, qu'elles soient privées ou publiques, constitue l'un des objectifs prioritaires de la charte de la commune nouvelle de Rives-du-Couesnon. Cela représente également un pilier de la stratégie communale actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain ».

Rives du Couesnon est engagée dans une démarche de Schéma directeur de l'immobilier et de l'énergie. La commune possède un important patrimoine bâti, réparti dans ses trois centralités. Plusieurs bâtiments communaux ont été identifiés comme nécessitant des travaux, dont le commerce situé 3 rue du calvaire, à Vendel. Il s'agit d'un ensemble composé d'une ancienne épicerie avec dépôt de pain ainsi qu'un logement à l'étage. L'activité commerciale a cessé début 2024 et la commune s'interroge sur le devenir de ce site, déterminant pour la vie locale.

La commune a déjà lancé une démarche participative et créative avec SPL destination Fougères pour déterminer quelle destination possible dans le futur, en associant des habitants. Le maintien d'une activité commerciale semble plébiscité. La commune s'interroge à présent sur la faisabilité d'une rénovation de ce bâti en améliorant le rez-de-chaussée commercial ainsi que l'habitat situé à l'étage. Elle souhaite confier à un architecte une mission flash sur cet ensemble afin de clarifier les conditions de passage à l'opérationnel,
Au titre de l'appui en ingénierie du programme « Petite Ville de Demain », la collectivité peut bénéficier via de la Banque des Territoires d'un co-financement de cette étude à hauteur de 1 875 € soit 50% du montant total des prestations arrêtées à 3 750 € HT portées par le cabinet Atelier Perroteau.

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Etude Flash	3 000	Banque des Territoires (PVD)	1 875
Relevés métrés	750	Fonds propres	1 875
Total	3 750	Total	3 750

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260910-DCM202610124-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir présenté le plan de financement, il est proposé à l'organe délibérant de solliciter la Banque des Territoires pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de cette étude au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Sollicite une subvention d'un montant de 1 875 € auprès de la Banque des Territoires pour l'obtention dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une cellule paramédicale sur un ancien logement à Saint Jean sur Couesnon

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER



Le secrétaire de séance,
Valérie Georgeault

